

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 1 (1893)
Heft: 11

Artikel: La première fête civique à Pompaples
Autor: Favey, G.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1465>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» tagnes ont perdu toute leur fortune. Les plus riches sont devenus les plus pauvres.) »

Il est aussi question dans les chroniques d'une inondation de la Dranse en 1640 (21 septembre), mais le peu de traces qu'on en a relevé fait croire qu'elle fut moins désastreuse. Louis COURTHION.

LA PREMIÈRE FÊTE CIVIQUE A POMPAPLES

Les Conseils helvétiques votaient le 11 juillet 1798, et en application de la constitution, une loi obligeant tous les citoyens à prêter le serment civique.

Nous avons retrouvé le rapport adressé au sous-préfet de Cossonay par l'agent national de Pompaples, sur la manière dont la cérémonie se passa dans cette commune le 17 août 1798, et nous le reproduisons ci-dessous.

LIBERTÉ

EQUALITÉ

L'Agence de Pompaple au Citoyen Sous-Préfet du District de Cossonay.

Pompaple, ce 20^e Aoust 1798.

Les citoyens de la commune de Pompaple se sont réunis avec ceux de la commune d'Orny pour prêter ensemble leur Serment. Ils se sont rendus dans une petite plaine vis à vis du Moulin de Bornus qui est à peu près à égale distance de ces deux villages. Ils y avoient planté le matin du 17^e un arbre de liberté. Un ministre a commencé la ceremonie par une prière à l'Etre suprême et un discours religieux et patriotique adressé au peuple, ensuite est venu le Serment qui s'est prêté par tous les citoyens de Pompaple avec un vrai enthousiasme. Des Citoyens non actifs, des femmes, des filles avoient accouru en foule à cette ceremonie; elle avoit été précédée de danses et de chansons patriotiques; elle fut suivie de decharge de mousqueterie, de danses et de chansons patriotiques. La joie et l'espoir brilloient sur tous les visages. Le tout se passa entre les citoyens des deux communes avec cette cordialité, ce respect du aux personnes qui caractérise de vrais républicains. Apres quoi on se sépara. Tous nos citoyens se rendirent dans notre Commune, on y prit un repas en commun et en plein air. La joie, l'espoir de la journée, le vin engagerent ce repas

champêtre ; on y but de nombreuses Santés ; tous ceux qui y furent portés annoncoient que le patriotisme animoit un chacun. On but à la République Helvétique une et indivisible, à la grande Nation notre protectrice, à toutes les Authorités constituées de l'Helvetie, à ceux qui travaillent à l'aneantissement des droits seignoriaux, aux armées du Rhin, d'Italie et de leurs braves généraux, au général Buonaparte, à tous les patriotes Helvetiques, à la conversion de tous les ennemis de la Chose publique, au triomphe de la Liberté de nos frères les Irlandais, à la Liberté du monde entier.

Je puis vous assurer que toutes ces santés furent portées avec le plus grand enthousiasme après quoi la jeunesse sous l'œil de ses parents continua à se livrer au plaisir de la danse. Des hommes et femmes les plus agés ont partagé l'enthousiasme qui étoit universel. Des viellards de quatre vingt et septante ont dansé autour de l'arbre Sacré et se sont mêlés aux danses de la jeunesse, il n'est point de personne agée qui n'y ait pris part.

Nous n'avons eu que deux absents pour la prestation du Serment, et absents sans cause connue, qui sont Victor Berger, bourgeois d'Eclépens et berger des troupeaux de Pompable, et Jean Chenider de Diespach, domestique meunier au Moulin de Bornut.

Salut, respect et fraternité

Louis Henry Favey Agent.

Ci-joint vous trouverez des plaintes de la part de notre Commune à l'occasion de leur Tambour qui s'est refusé de battre pour la Fête malgré tous mes avertissements, et en jurant qu'il ne rebattrà jamais ny pour cette occasion, ny pour une autre.

G. FAVEY.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Résumer en un court volume l'histoire de notre pays, tel est le problème qu'a résolu M. Alfred Schütz, instituteur à Genève.¹ Appliquant les méthodes pédagogiques modernes, l'auteur adopte pour chaque époque de notre histoire le système suivant : Au début, une leçon très résumée donnant les grandes lignes du sujet, puis un certain nombre de récits

¹ *Leçons et Récits d'Histoire Suisse*, par Alfred Schütz. Un vol. in-12, 256 pages, orné de 100 illustrations et 8 cartes. — Genève. C.-E. Alioth, éditeur. Prix cartonné, 2 fr.